

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 D 01475
Numéro SIREN : 838 073 567
Nom ou dénomination : C.C.BER

Ce dépôt a été enregistré le 17/11/2023 sous le numéro de dépôt 141752

C.C.BER
Société civile au capital de 10 000 €
Siège Social : 75008 PARIS
42 avenue Montaigne
838 073 567 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le jeudi 28 septembre 2023, à 13 heures, les associés de la société C.C.BER se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire à LYON (69006), 57 Boulevard des Belges, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Jean-Patrice BERNARD possédant 1 000 parts,
- Madame Chloé BERNARD possédant 4 500 parts,
- Monsieur Cédric BERNARD, possédant 4 500 parts.

Dès lors, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Patrice BERNARD, gérant associé.

L'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport établi par la gérance,
- Nomination de Madame Chloé BERNARD et Monsieur Cédric BERNARD en qualité de cogérants de la société,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités consécutives.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne lecture à l'Assemblée du rapport établi en ces termes par la gérance :

« Chers Associés,

Nous nous réunissons en assemblée générale pour délibérer sur la nomination de Madame Chloé BERNARD et de Monsieur Cédric BERNARD en qualité de cogérants de la société.

Tel est l'objet de la première résolution soumise à votre vote.

La deuxième résolution a trait à la délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités consécutives. »

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale nomme en qualité de cogérants, sans limitation de durée,

- Madame Chloé BERNARD demeurant 10 Rue Duquesne - 69006 LYON

et

- Monsieur Cédric BERNARD demeurant 14 Avenue Gambetta – 69450 SAINT CYR AU MONT D'OR,

et ce, avec effet au 1^{er} octobre 2023.

L'Assemblée Générale déclare que la société C.C. BER a pour cogérants, à compter de ladite date du 1^{er} octobre 2023 :

- Monsieur Jean-Patrice BERNARD,

- Madame Chloé BERNARD

- Monsieur Cédric BERNARD

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

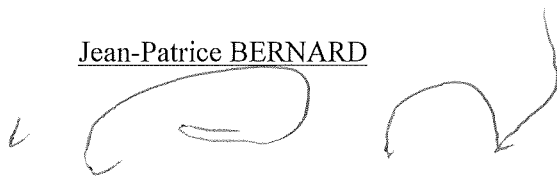
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour l'accomplissement des formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les associés.

Jean-Patrice BERNARD



Chloé BERNARD



Cédric BERNARD



Bon pour acceptation des fonctions de cogérant,

Chloé BERNARD

Cédric BERNARD

